

Paris, le 2 décembre 2020

Monsieur le Directeur général,

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a bien reçu le 20 novembre 2020 le questionnaire de la DGS et le retour de la Société Française de Pédiatrie sur le projet d'auto-questionnaire certificat de sport. La saisine de la SFP faisait suite au rendu de l'avis du HCSP du 24 janvier 2020<sup>1</sup> relatif au contenu du questionnaire d'autoévaluation de l'état de santé de l'enfant dans le cadre de la pratique sportive<sup>2</sup>

En préambule, il faut prendre en compte ce que pourrait être pour un enfant, un auto-questionnaire sur sa santé qui est dissocié des examens de prévention (dont il est attendu par ailleurs qu'ils incluent l'examen de santé en vue de la pratique d'un sport).

L'avis du HCSP expliquait longuement qu'il s'agissait de susciter chez l'enfant la prise de conscience des changements associés à sa croissance et à son mode de vie et, dans certains cas, sa capacité ou non à les analyser. Ce questionnaire, dont on ignore aujourd'hui l'impact chez un enfant, est présenté préalablement à la pratique sportive et peut conduire, en cas de réponse positive, vers une visite médicale de contrôle, en dehors des examens dits obligatoires. Rappelons que le point de départ de cet auto-questionnaire est l'incitation à l'activité physique et sportive, alors que trop peu d'enfants encore pratiquent un sport (et moins encore ces derniers mois en raison de la pandémie).

Le questionnaire santé-sport enfant n'est pas un moyen d'obtenir des données de santé complémentaires sur la santé de l'enfant : les réponses ne sont pas fiables, et pour des raisons diverses, même celles fournies par les adolescents. A fortiori les questions du style : de quand date ? comment ? pourquoi ? ne sont pas forcément en cohérence avec les réponses produites. Dans l'avis, le HCSP s'était longuement expliqué sur l'âge, la compréhension du discours et la nécessité ou non de l'aide des parents. Certains ajouts tels que proposés dans ce questionnaire ne prennent pas en compte l'argumentaire développé dans l'avis du HCSP. La question rajoutée "as-tu manqué le dernier examen médical obligatoire " est regrettable dans sa formulation, car culpabilisante et illusoire sur la fiabilité de la réponse. Il conviendrait de la soustraire du questionnaire. Si la DGS décidait de la maintenir, cela pourrait être sous la forme d'un pied de page par une mention simple à l'intention des parents "De quand date la dernière visite médicale de votre enfant? ".

<sup>1</sup> <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=918>

<sup>2</sup> la mise au point de tout questionnaire, a fortiori d'un auto-questionnaire et encore plus destiné à l'enfant, relève d'un travail difficile, nécessitant une réflexion approfondie sur la formulation des questions puis un temps de validation proprement dite du questionnaire de plusieurs mois voire années...

.../...

Je joins à ce courrier, qui a été validé par le bureau du Collège du HCSP<sup>3</sup>, le questionnaire de santé sport enfant avec l'avis du HCSP sur les dernières modifications proposées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Professeur Franck Chauvin,  
Président du HCSP

Monsieur Jérôme Salomon  
Directeur général de la santé  
Ministère des solidarités & de la santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

---

<sup>3</sup> Validé le 2 décembre 2020 par voie électronique par le bureau du Collège du HCSP: 8 membres qualifiés votants sur 9 membres qualifiés ; 8 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.